

Séance du 1^{er} octobre 2019

1) ETUDE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

La réunion de lancement a eu lieu en présence des partenaires financiers, au cours de laquelle la méthodologie de l'étude a été présentée. Le déroulement de l'étude qui s'articulera de la façon suivante : dans un premier temps un diagnostic va être réalisé à travers des rencontres avec les habitants, les industriels puis par le biais d'ateliers thématiques. Dans un second temps le cabinet en charge de l'étude établira un plan guide ainsi qu'une feuille de route en se basant sur la restitution de la concertation, mais aussi à travers de nouveaux ateliers. La feuille de route définira les actions à mener ainsi que le chiffrage de ces actions.

L'étude commencera la dernière semaine d'octobre.

2) CONVENTIONS RELATIVES A LA SUBVENTION POUR L'ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Suite à l'appel à projet du Conseil Départemental en partenariat avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, pour lequel la commune a été lauréate, il est nécessaire de valider les conventions qui formalisent administrativement et financièrement les modalités de soutien des parties et les engagements réciproques de chacune des parties.

3) EMPRUNT

Décision de financer une partie des travaux d'aménagement des logements Place Jean Jaurès par un emprunt de 430 000 €. 3 propositions ont été reçues : Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne.

M. le maire donne les caractéristiques principales des offres :

Emprunt de 430 000 € sur 20 ans :

- Amortissement constant, frais de dossier 430 €, coût du crédit 47 455.90 €,
- Echéance constante, frais de dossier 860 €, coût du crédit 40 342.40 €,

Il propose de retenir l'offre de la Banque Postale, mieux disante : taux fixe de 0,89%, amortissement constant, frais de dossier 430 €, coût du crédit 38 769.66 €.

4) DELIBERATIONS

- Avenant n°2 au lot 3- couverture - relatif aux travaux de restructuration de la mairie : il concerne la réalisation de chevêtres pour le passage de la ventilation au grenier pour un montant H.T de 6 295,00 €.

Le conseil municipal souhaite avoir plus d'explications sur le coût H.T de l'avenant par rapport aux prestations réalisées.

- Indemnisation des déplacements avec le minibus : suite à la convention passée avec la MARPA pour le prêt du véhicule 9 places, il a été convenu qu'une indemnité de 0.10 €/km, il est proposé de facturer les frais de carburant annuellement en même temps que l'indemnité kilométrique, coût du km à 0.37 €.

- Décision modificative : M. le maire donne lecture des modifications budgétaires à apporter au budget communal 2019.

- Modification des statuts de la FDE : M. le maire informe l'assemblée que cette modification prévoit la révision des périmètres des secteurs intercommunaux, la création de nouvelles compétences optionnelles, une mise à jour avec les évolutions de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la possibilité aux intercommunalités à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération.

5) DIVERS

- Concernant la restructuration de la mairie la mise en service du chauffage vient d'être faite, le chantier est en bonne voie. Concernant les travaux d'aménagement de logements, le chantier a pris un peu de retard. Enfin concernant la construction du pôle enfance jeunesse, la

commission d'appel d'offres s'est le 10 octobre pour l'analyse des offres de la seconde consultation.

- 246 personnes sont inscrites pour le repas des aînés.
- Concert de COVERCATS samedi 5 octobre.
- Projet du cabinet A4 Architectures relatif à l'agrandissement et à l'aménagement du cimetière. La reprise des concessions en état d'abandon devra aboutir avant d'engager l'agrandissement, c'est la loi qui l'impose.

- Problèmes rencontrés au niveau du restaurant scolaire, notamment dus à la fréquentation en hausse et des horaires des écoles qui ne sont plus décalés. Du côté des enfants de la maternelle se pose également le problème de places.

M. le maire propose de réfléchir sur l'organisation du service (décaler le service des enfants de la primaire de façon à ne servir qu'une seule salle à la fois). Il propose également d'agrandir la salle polyvalente.

Ces propositions seront étudiées de façon à améliorer le service de restauration.

Le système de boîtes à l'entrée des classes pour déposer les tickets de cantine fonctionne bien, en conséquence un logiciel sera choisi au début de l'année 2020 afin d'être opérationnel à compter de la rentrée 2020. La société qui livre les repas a été interrogée afin de savoir si les enfants de la maternelle peuvent bénéficier d'un tarif moins élevé. La société a répondu que les quantités sont identiques pour tous les élèves et que par conséquent ce n'est pas possible.

Concernant l'accueil de loisirs les inscriptions pour les vacances de la Toussaint sont ouvertes. Pour l'accueil du mercredi, le nombre d'enfants accueillis est en hausse soit entre 20 et 25 enfants le matin puis environ 15 enfants l'après-midi.

La sortie bowling pour les jeunes a été annulée, par manque de participants.

- Peintures de la salle de restauration scolaire. C'est prévu au calendrier pendant les vacances de Février. Des travaux de peinture sont à refaire à l'école primaire.

- Beaucoup de personnes ne ramassent pas les déjections de leur chien sur les trottoirs. Ces incivilités sont fort désagréables pour les piétons.

Les haies de la pâture rue Jean-Jacques Rousseau empiètent largement sur le trottoir, le passage des piétons est laborieux.

Le miroir de rue à l'angle des rues Curie et Gambetta est embué, et la plaque d'égout est bruyante.

- Le linteau bois au-dessus de la porte de l'église est très abimé.
- Bonne participation du public lors de l'ouverture des portes de l'église à l'occasion des journées du patrimoine.

Proposition de récompenser les bacheliers comme cela se fait dans d'autres collectivités.

- Le deuxième panneau de jalonnement implanté rue Barbusse obstrue le feu rouge.
- Proposition de convention de la FDE relative au déplacement d'un candélabre rue Victor Hugo face à la place de la Gare (celui-ci est placé devant des fenêtres de l'hôtel de la Gare). Ces travaux ont lieu sur le domaine public et concernent du mobilier urbain, en conséquence ils ne peuvent être commandés, ni financés par un administré. La charge nette de la commune s'élève à 3 099,00 €.

- Remerciements de l'Ets Français du Sang pour le prêt de la salle socioculturelle.
- L'école du Phoenix Badminton Club a reçu le label 2 étoiles au titre de la saison 2019/2020.